



## **A. MEFAREY HOLDING SARL**

982 828 584

1, Rue Alfred de Musset  
38100 GRENOBLE

**Rapport du commissaire à la transformation et du  
commissaire aux comptes sur la transformation de la  
société A. MEFAREY HOLDING, société à responsabilité  
limitée, en société de participations financières libérales  
sous forme de société par actions simplifiée**

## **A. MEFAREY HOLDING SARL**

### **Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A. MEFAREY HOLDING, société à responsabilité limitée, en société de participations financières libérales sous forme de société par actions simplifiée**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 5 juillet 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

#### ***Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société***

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a été créée le 22 décembre 2023. Par conséquent, il n'y a pas encore eu, à la date du présent rapport, de comptes annuels arrêtés. Une situation intermédiaire a été établie en date du 30 juin 2024. Nos travaux reposent sur l'analyse de ladite situation.

Votre société emploie une salariée depuis février 2024. Cette personne travaille notamment sur des tâches de sous-traitance administrative pour le compte d'une société d'exercice libérale à responsabilité limitée (SELARL). Les charges de fonctionnement facturées à cette dernière permettent de couvrir la masse salariale ainsi que les cotisations et provisions rattachées que votre société assume.

La facturation mensuelle ainsi réalisée permet de maintenir la trésorerie à un niveau suffisant au regard du besoin en fonds de roulement de votre société. Les disponibilités s'élèvent à 8,7 K€ selon la situation au 30 juin 2024.

***Mission du commissaire à la transformation***

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

À Chambéry, le 26 juillet 2024

BDO RHÔNE-ALPES  
Représentée par Marie-Laure GONCALVES  
*Commissaire aux comptes*